

Instances de mise en œuvre du schéma

Commission consultative Départementale

Rôle : définit la stratégie de mise en œuvre du schéma à l'échelle départementale et évalue annuellement le schéma

Co-Présidence: préfet et président du conseil départemental du Nord (et par délégation SG et conseiller départemental)

Secrétariat : Préfecture

Composition : 4 représentants des services de l'Etat désignés par le Préfet (1 (DDTM / DDCS/ IEN / SG préfet), 4 représentants désignés par le Conseil Départemental, un représentant de la CAF, 4 représentants des EPCI du Département / 1 représentant des communes désignés par l'association des maires du département, 5 personnalités désignées par le Préfet / associations ou personnalités qualifiées en raison de leur connaissance des gens du voyage

Périodicité : 1 à 2 / an

Comité technique de suivi

Rôle : - anime et coordonne la mise en œuvre des actions du schéma et assure son suivi à l'échelle départementale ;

- Impulse la mise en place de groupes de travail thématiques (ex: cohérence des actions sur un territoire, coordination des moyens etc.) ;
- Pilote les groupes de travail thématiques ;
- Prépare les réunions de la commission consultative départementale.

Présidence: ETAT / CD59

Secrétariat : DDTM

Composition : Préfecture, DDTM , DDCS, Conseil départemental, CAF, DSNE, ARS, DIRECCTE, UDCCAS, EPCI

Périodicité : 3 /an

Comité de suivi par arrondissement

Rôle : - s'assure, auprès des EPCI de l'arrondissement de la mise en œuvre et du suivi des PSE ;
- a un rôle de soutien auprès des EPCI pour faciliter la mise en œuvre des actions du schéma

Présidence: Sous-Préfet

Vice-Présidence: DTPAS - Département

Secrétariat : Sous-Préfecture

Composition :
EPCI/DDTM/DDCS/EN/ARS/CAF/associations

Périodicité : 1/an

Groupes de Travail Thématique

Rôle : échanger et faire des propositions pour la mise en œuvre des fiches actions du schéma (ex: mise en cohérence des règlements intérieurs sur les aires d'accueil, coordonner les grands passages, accompagner la sédentarisation vers l'habitat adapté, coordonner les moyens ...), échanger et faire des propositions sur les thèmes retenus : scolarisation, santé, travail, accompagnement social.

Présidence: Pilote de la fiche action

Secrétariat : Pilote de la fiche action

Composition : membres permanents : un représentant de l'Etat, un représentant du Département, les EPCI, membres invités selon les thèmes abordés .

Périodicité : à définir lors du lancement de chaque groupe = autant que de besoin à minima 2/an